Huitième année. — N° 350 | On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste | SAMEDI 22 MAI 1915

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi.

Pendant la durée de la guerre LA FRANÇAISE *sera vendue au n° 0.05 au lieu de 0.10.*

Une jeune fille de vingt-deux ans
DANS L'EXERCICE
des fonctions de maire

Ayant appris qu'une de nos abonnées, institutrice et secrétaire de Mairie dans une localité du Midi, remplissait depuis le mois d'août dernier les fonctions de maire dans sa commune, nous l'avons priée de vouloir bien nous donner quelques détails sur la façon dont il lui fut permis d'assumer cette tâche et de l'exercer.

Voici la lettre qu'elle veut bien nous répondre :

12 mai 1915.

Je me demande si réellement je mérite l'honneur que vous me faites. C'est un devoir patriotique avant tout que je remplis (comme beaucoup d'autres probablement) et c'est en vous priant de taire mon nom que je me rends à votre désir. Heureuse je serai si ces quelques lignes peuvent tant soit peu servir la cause féministe dont je suis une fervente.

Comment j'ai été amenée à remplir les fonctions de maire ? Voici comment les choses se sont passées. Je possède un diplôme d'infirmière, délivré par la Société de Secours aux blessés militaires, à la suite d'une sorte d'examen passé lors de ma dernière année d'Ecole Normale. Aussitôt la guerre déclarée, je suis partie pour le chef-lieu me faire enrôler pour un hôpital. J'étais munie de l'assentiment de l'Inspecteur d'Académie, et j'attendais l'arrivée des blessés pour entrer en fonctions. J'appris alors que dans ma commune, le maire et l'adjoint étant mobilisés, les affaires n'allaient pas trop bien. J'allai à la Préfecture où l'on me dit : « Rejoignez votre poste jusqu'au moment où la Croix-Rouge vous appellera et profitez de ce temps pour organiser la direction de la Commune. » En effet je regagnai ma localité et je convoquai le jour même les conseillers municipaux pour m'entendre avec eux. J'espérais que l'un voudrait se charger de la mairie. Pas du tout. Une discussion orageuse s'éleva entre eux, ravivant de vieilles querelles, de sorte qu'aucun ne voulut assumer la charge : « Vous n'avez qu'à rester, Mademoiselle ; pas un de nous n'est capable de faire ce travail et nous n'avons pas le temps. — Tant que la Croix-Rouge ne m'appellera pas, je veux bien ; mais ensuite je m'y refuse. — Eh ! bien, nous ferons une pétition pour vous empêcher de partir. » Très ennuyée (car de toute mon âme j'ai désiré soigner les blessés) j'allai trouver le Sous-Préfet et lui exposai la situation : « Mademoiselle, vous ne devez pas avoir de doute, me dit-il, votre devoir est de rester. A la Croix Rouge on vous remplacera facilement ; on ne le peut dans la commune où vous êtes indispensable. Vous ferez preuve d'autant de patriotisme ici que là. Je vais vous faire délier de vos engagements envers la société et je suis persuadé que vous vous acquitterez fort bien de votre tâche. Du reste c'est un honneur que l'on vous fait en vous confiant cette charge. Pour signer, vous devez avoir recours au conseiller qui fut élu avec le plus grand nombre de voix. Si vous êtes embarrassée parfois, ne craignez point de nous déranger ; avec plaisir nous sommes à votre disposition. »

Et je rentrai chez moi à la grande satisfaction des conseillers et de la population — très contrariée moi-même. Si je n'avais pas été féministe convaincue, j'aurais alors donné ma démission de secrétaire pour être infirmière. Mais je pensais qu'il y avait là une occasion de prouver, non en paroles mais en actions, que les femmes sont capables de prendre part à l'administration communale, au moins. De fait je n'ai eu à compter que sur moi-même ; pas le moindre concours de la part des conseillers qui se sont déchargés de tout sur moi, même de certaines besognes qui, malgré tout, auraient plutôt incombé à eux qu'à moi (ex. : commander les ouvriers, vérifier leur travail, se procurer les matériaux pour réparations, réquisitions, etc., etc.). C'est moi qui ai la parole aux réunions de conseil et de bureau de bienfaisance et qui propose les choses à discuter. Il n'y a que deux cas où le conseiller délégué a rempli son rôle : pour les conseils de révision (impossible là de le remplacer) et pour les réquisitions de chevaux lesquelles se faisant un jour de classe et au chef lieu de canton, je ne pouvais non plus m'y trouver. A part cela je m'occupe de tout ; du reste je passe pour le « maire » dans la commune, et les gens, au début (maintenant ils y sont habitués) m'arrivaient : « C'est bien vous, n'est-ce pas, qui « faites le Maire » ? Je voudrais que, etc... »

Vous voyez, Madame, que mon rôle n'a rien d'extraordinaire ; il m'aura permis cependant de constater que les hommes parfois acceptent volontiers les honneurs, mais non les charges et sont heureux alors de rencontrer une femme qui veuille bien les accepter — fût-elle une jeune fille de 22 ans, suffragiste, — qui les aurait fait sourire jadis en affirmant que les femmes avaient droit à la vie politique et s'entendraient aussi bien qu'eux à la vie administrative.

Quant aux observations que j'ai pu faire sur ce qui touche l'hygiène publique, assistance, etc., elles m'ont toutes ramenée à cette idée que le concours des femmes serait très utile aux municipalités. Les hommes, bien souvent, ne font pas attention à la portée de certains détails. Ainsi l'année dernière, une famille profitait du secours alloué aux familles nombreuses ; les conseillers votèrent à l'unanimité le secours, mais ils me regardèrent étonnés quand je demandai de spécifier que l'argent ne puisse être touché que par la femme. Vous devinez pour quelles raisons : mari alcoolique, qui ne laisse pas un sou à l'épouse, etc. Mes raisons exposées, ils furent d'accord pour m'approuver et satisfaire à ma demande ; mais eux seuls n'auraient pas songé à ce détail et sans le vouloir auraient favorisé la passion de cet alcoolique.

Même chose se produisit pour l'assistance aux femmes en couches ; la loi dit que deux femmes doivent être nommées pour vérifier si les accouchées et le bébé ont tous les soins d'hygiène nécessaires. Et ils ne voulaient pas voir l'importance de ce détail ; ce n'est que sur mes instances, et pour me faire plaisir, qu'ils se décidèrent à nommer les deux personnes que je désignais. Pour la vaccination annuelle, l'an dernier il y eut 2 vaccinés (le maire jugeant inutile pareil travail) ; en septembre, dès que j'eus la direction des affaires communales, je m'empressai de rappeler le médecin et je ne craignis pas de convoquer individuellement tous ceux qui devaient être vaccinés. On a revacciné aujourd'hui ; j'avais fait publier l'heure de la séance dimanche dernier, et insisté avec force sur la nécessité de cette mesure préventive (ce qui faisait hausser les épaules au conseiller délégué) j'ai eu le plaisir de constater qu'on m'avait comprise : la mairie était comble.

Quant aux réformes à faire, elles seraient nombreuses ; mais je crois qu'avant tout il faut commencer par habituer les esprits féminins à cette idée qu'ils ont droit à la vie publique. Je suis persuadée que si l'on donnait un bulletin de vote, aujourd'hui, à chaque femme, beaucoup riraient et ne s'en serviraient pas. Soyez persuadée que pour inculquer cela dans les esprits, l'école peut beaucoup, beaucoup.

Féministes Français

JEAN DU BREUIL DE SAINT GERMAIN
TOMBÉ AU CHAMP D'HONNEUR, LE 22 FÉVRIER 1915

Citation à l'ordre de l'armée :
« Officier d'une bravoure éprouvée, a été tué le 22 février, en se portant au secours de plusieurs de ses cavaliers en patrouille qui venaient d'être tués ou blessés en avant de sa tranchée. »

NOTES D'ACTUALITÉ

Trains roses. — C'est ainsi, paraît il, qu'on nomme à présent les convois qui emmènent vers le front les épouses en contrebande. Non pas que ce soient des trains spéciaux : entendons-nous, ils ne le deviennent que lorsqu'ils remmènent les voyageuses vers l'arrière, mais enfin, à des yeux habitués, le train rose se révèle tout de suite. On ne trompe pas les commissaires chargés de *cribler* au passage, si l'on peut dire, les arrivants. Il faut, en effet, au moins un prétexte pour arriver à pénétrer dans telle ville où les troupes de la tranchée sont au repos. Pour les hommes, il suffit que les papiers soient en règle. Il n'en va pas de même pour les femmes, elles viennent voir une parente de la localité, généralement. Et c'est à la porte d'entrée de la gare que les tribulations commencent. La victime est interrogée, cuisinée, confrontée avec sa prétendue parente, et ré-interrogée séparément, si bien qu'elle finit par se couper, par ignorer trop de détails élémentaires sur cette parente hypothétique qu'ignore également l'autre partie. Cela finit, en général, par des aveux complets suivis d'un arrêt d'expulsion. Et, arrivé au seuil du paradis, il faut s'en aller devant cet impitoyable *lasciate ogni speranza*...

Un journaliste avoue avoir été troublé de ces scènes et nous laisse deviner un commissaire plus que troublé : révolté du rôle qu'il doit jouer. Le crible, ici, *doit* retenir les femmes légitimes. Quant aux autres, qu'elles soient les bienvenues !

Qu'on me pardonne une expression crue : il ne faut pas ici de *femmes*, il y faut *de la femme*.

Jamais peut être le cynisme de nos mœurs, disons plutôt des mœurs « civilisées » du monde moderne, ne s'étala avec autant de naïve impudeur. Et quelle inconséquence en tout ceci ! « Dans l'intérêt supérieur de la race » il fut question il y a quelque temps d'accorder de nombreuses permissions aux hommes mariés. On les attend encore et le train rose emmène tous les jours vers eux qui ne viennent pas, les épouses aimantes et fidèles... Ce serait trop simple d'autoriser cette union par cette réunion ?

Odette Bussard.

Impressions sur le congrès de La Haye

Une injure aux féministes françaises

Nous avons avec quelque surprise constaté que certaines de nos amies hollandaises semblaient nous en vouloir de notre absence au Congrès. Sans doute ne faut-il voir là qu'un peu de mauvaise humeur, résultant du mauvais accueil fait par la grande presse, de la majorité des pays belligérants et neutres à une tentative dont, dès le premier moment nous avions signalé l'erreur.

Nos lecteurs qui ont lu nos articles et une bonne part des lettres échangées entre nos associations et les propagandistes du congrès hollandaises, américaines ou anglaises, sont témoins que nous ne nous sommes jamais départies de la plus amicale courtoisie, même contre les femmes des pays ennemis, nous n'avons jamais eu un mot injurieux. Ils ont pu constater notre désir de respecter la neutralité que devraient en pareille circonstance observer les Associations internationales. Ce désir ne saurait aller cependant jusqu'à nous aveugler sur certains gestes ou certaines paroles émanant de membres de ces associations, qui paraissent peu soucieuses du principe de neutralité qu'elles représentent également, par leur nationalité et par leur fonction. Il faudra certainement, la guerre finie, régler bien des comptes et parmi ceux-là s'imposera la revision de l'organisation internationale des femmes. Nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs et de nos lectrices la plus grande partie d'un article publié par M. le pasteur wallon E. Giran, dans l'Echo Belge, journal créé à La Haye depuis la guerre. L'article est intitulé : « Une inconvenance ».

Impressions d'un Belge

Le Congrès pacifiste, organisé à la Haye par un groupement féministe hollandais, a été plus qu'une erreur : il a été une sottise. Des groupements féministes qui sont restés « neutres » devant la violation de la neutralité belge ; des femmes, — qui n'ont pas trouvé un mot de protestation devant les monstruosités qu'ont subies leurs sœurs des pays occupés ; des pacifistes, — qui se sont obstinément tues devant les horreurs multipliées et les méthodes effroyables d'un militarisme sans scrupule, — ont perdu le droit de parler des choses qui concernent la paix du monde ! Leur Congrès était un défi au bon sens. Mais leur programme, châtré de tout ce qui eût pu lui donner une signification quelconque, constitue une des plus inconscientes aberrations du temps présent. Eh quoi ? voilà des femmes qui se réunissent pour parler de la paix et qui s'interdisent de parler des causes de la guerre et de ses manifestations au sein d'une humanité qu'elles prétendent libérer ? Imaginez-vous un Congrès de docteurs qui se réuniraient pour combattre la peste et qui s'interdiraient de parler de ses causes et des troubles qu'elle occasionne dans l'organisme qu'ils veulent guérir ! Peut-on concevoir projet plus vain, plus superficiel et plus sot ?

En fait, ce Congrès n'a jamais été une assemblée délibérante : il fut et est resté une chapelle, une chapelle close, avec ses dogmes et ses pontifes.

Je ne l'ignore pas : l'intolérable démangeaison de se hisser sur des tréteaux ou sur un « podium », l'insupportable prurit de publicité qu'éprouvent quelques agitées de certains milieux féministes, expliquent bien des choses ! Je n'aurais pas écrit deux lignes sur cette manifestation d'inconscience et de faconde, si la Présidente de cet inénarrable Congrès s'était contentée de palabrer en périodes sonores, et de pontifier, au milieu de son état major, devant quelques douzaines d'auditrices d'occasion et quelques déléguées sans mandat. Mais ce n'est pas à cela qu'elle s'est bornée. Le ridicule ne lui suffisait pas : elle a tenu à se rendre odieuse, en insultant les admirables et héroïques femmes de France. Celles ci avaient envoyé une lettre, afin de faire savoir aux Congressistes pourquoi elles avaient refusé de « se joindre à « tant de femmes, qui venaient de pays si « différents, pour mettre en commun la gé- « nérosité et la noblesse de leurs consciences. » Et, après ce préambule plein de fraternel respect et de large compréhension, elles exposaient leurs raisons personnelles, avec une modération, avec une noblesse de sentiment, avec une beauté d'expression qui évoquent la grande époque cornélienne, ou les sereines proclamations de l'antiquité stoïcienne.

Et elles terminaient leur admirable manifeste, par cet acte de foi en la grandeur d'âme de celles à qui elles s'adressaient : « Vous respecterez le sentiment qui nous « fait agir, il part du plus profond de notre « conscience ! »

Eh bien ! ces Congressistes, à qui les femmes françaises ouvraient ainsi leur âme de deuil et de gloire, ces Congressistes qui parlent de paix dans leurs conciles, mais qui n'ont apaisé, en elles, ni les flots bouillonnants de leur orgueil, ni les prétentions de leur caporalisme, ces Congressistes ont fermé leur porte aux voix qui leur venaient de France ! Elles n'ont pas lu ce manifeste, affirmant qu'il était venu trop tard, — alors qu'il était entre leurs mains à la veille même de la clôture du Congrès ! Mais il paraît que les secrétaires avaient négligé d'ouvrir leur courrier du soir, ou n'avaient pas vu cette lettre, ou l'avaient oubliée... dans le tumulte de leur agitation ! Quoi qu'il en soit, le Congrès s'est terminé sans qu'on en donnât lecture.

Vous pensez, peut-être, que le Bureau, confus de cet oubli ou de cette négligence, s'est empressé de faire des excuses publiques à celles dont, par inadvertance, on avait étouffé la voix ? Vous vous trompez étrangement ! Vous jugez avec votre mentalité de non-initiés aux procédés de ces étonnantes émancipatrices ! Vous jugez avec votre sentiment d'honnêteté, de probité, de loyauté ! Vous jugez avec votre cœur et avec votre conscience ! Ces dames jugent autrement. Et, dans une séance ultérieure, le mercredi soir, la Présidente, Mme Aletta Jacobs, laissa tomber, de ses lèvres sifflantes, cette déclaration qui, à elle seule, suffirait à déshonorer le groupement qui l'a tolérée : « Même si le document nous était parvenu à temps (!!) nous n'en aurions pas donné lecture. Car notre Congrès était un Congrès de paix et d'harmonie (!!!) et non une tribune offerte à ces femmes assoiffées de sang (!!!) et infectées du virus de la guerre. »

Lorsque des Congressistes « viennent de pays si différents », comme le disent fraternellement les femmes françaises, « pour mettre en commun la générosité et la noblesse de leurs consciences » et que leur Présidente s'abaisse à un langage de cette sorte, il ne saurait plus être question de l'étendue plus ou moins grande de leur pensée ou de la superficialité de leur sens critique : c'est leur cœur qui est en cause. Et on se demande si elles portent un seul des sentiments de noblesse, de grandeur, de divine compréhension, d'adorable amour, de solidarité miséricordieuse qui constituent la beauté de la Femme !

Je tiens à exprimer toute ma pitié à ces pauvres êtres d'incompréhension et d'orgueil ! — Aussi bien, le pardon est facile, car, si grande que soit l'inconvenance commise, jamais la parole du Maître ne fut plus vraie ! Et c'est aux femmes de France que nous l'adressons, comme l'expression des sentiments de la presque totalité des femmes hollandaises : « Pardonnez à ces Congressistes, car vraiment elles ne savent pas ce qu'elles font ! »

E. Giran.

Impressions d'un Hollandais

M. Charles Boissevain, directeur du *Handelsblad*, de la Haye, donne entièrement raison aux femmes françaises et belges qui refusèrent d'assister au congrès de la Haye

Elles avaient quelque chose de mieux à faire, déclare-t il. Les hôpitaux de leurs pays sont remplis de centaines de milliers de blessés. Les hommes qui sont au front, ont besoin d'encouragements et de soulagements. Partout il y a des places vides qui doivent être occupées pour que la famille souffre moins de l'absence, des blessures ou de la mort héroïque de son chef. Avec quelle noblesse, avec quelle force de caractère les femmes de ces pays, qui souffrent si cruellement de la crise, ont-elles accompli ce travail ! Elles n'ont pas le temps de manifester, et si elles l'avaient, elles n'en auraient pas le cœur. Lorsque avec toutes ses forces on défend sa vie et son honneur, on ne peut pas gaspiller une partie de ses préoccupations à des discours philosophiques sur la guerre et la paix en général. La guerre est atroce, c'est entendu ; mais ce qui serait plus atroce encore, ce serait une paix boiteuse vers laquelle les peuples fatigués se laisseraient entraîner. Elle laisserait la situation toujours menaçante. Les femmes de France et de Belgique ne veulent pas que leurs enfants aient été sacrifiés inutilement ; elles savent que c'est une question de vie ou de mort, qu'il faut vaincre ou périr.

Nos observations

Les féministes françaises, après avoir lu cet article dont nous avons retiré seulement les passages de plus vive critique contre les congressistes, devront se rappeler que Mme Aletta Jacobs, est présidente de l'Association Néerlandaise pour le Suffrage des Femmes, affiliée à l'Alliance internationale. Elle n'a point agi en cette qualité, il est vrai, mais en son nom personnel, en organisant le Congrès. C'est en son nom personnel qu'elle a parlé des Féministes Françaises. Néanmoins nous posons cette question aux féministes de Hollande. Pensent-elles que de bons rapports puissent persister entre les Suffragistes françaises et un groupement dont la présidente professe personnellement de pareils sentiments et les proclame en public ? Que pense également la Présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes Mrs Chapmann Catt, de cette attitude de la présidente d'une des Sociétés affiliées à la Fédération ? N'oublions pas aussi que Mrs Chapmann Catt, en son nom personnel aussi a patronné la formation du Congrès et lui a envoyé son salut. Et demandons-nous si, même en son nom personnel, la Présidente d'une Fédération qui comprend des groupements nationaux opposés au Congrès, devait prendre publiquement parti pour ce Congrès ?

Rappelons encore que le Congrès a été présidé par une femme appartenant à un pays belligérant, ennemi des Groupements qui se sont abstenus.

Et remarquons que, bien que les invitations missent pour condition de la participation au Congrès, l'adhésion au programme, les Allemandes ont pu obtenir d'y assister en n'adhérant pas au principe essentiel du pacifisme porté sur ce programme : l'*arbitrage obligatoire*. N'est-ce point une dérision ?

Tel est du moins sur tout ceci mon avis tout personnel.

Jane Misme.

LES FEMMES ITALIENNES
ET LA GUERRE

Nous empruntons au *Journal de Genève* ces lignes d'une Italienne éminente, vice-présidente du Conseil national des femmes, sur l'état d'esprit des femmes de son pays pendant la crise où vient de se débattre la question de savoir si l'Italie se laisserait acheter par l'Allemagne sa non-intervention dans la guerre.

« Les femmes aussi attendent. Nous ne sommes plus au temps où une Adélaïde Cairoli conduisait elle même ses six fils au camp et où une princesse de Belgiojoso formait un bataillon de volontaires : l'activité féminine se déploie aujourd'hui d'une façon différente. Les femmes italiennes se sont civilement mobilisées pour être prêtes, si la guerre éclatait, à rendre à la patrie les ser-

vices que leurs aptitudes rendent possibles. L'initiative de ce mouvement est partie du Conseil national des femmes; un comité milanais en a suivi l'exemple et la fusion s'est faite sous le nom d'*Alliance féminine italienne pour l'organisation de la femme en cas de mobilisation* (1). Le programme se divise en dix parties :

1. Assistance hospitalière. — 2. Assistance aux familles des mobilisés. — 3. Bureau d'informations pour les combattants. — 4. Assistance aux enfants. — 5. Secrétariat, comptabilité, dactylographie. — 6. Services publics. — 7. Travaux domestiques. — 8. Travaux à l'aiguille. — 9. Aide agricole, industrielle et commerciale, etc. — 18. Travaux non compris dans les catégories ci-dessus.

Chaque femme doit choisir son travail, indiquer le nombre d'heures qu'elle peut lui consacrer et déclarer si elle le prête gratuitement ou non.

A Turin, c'est la princesse Letizia, duchesse douairière d'Aoste, qui s'est mise à la tête de ce mouvement, et aujourd'hui dans toute l'Italie, un réseau de comités s'étend autonomes comme action, mais se rattachant cependant au Comité central de Rome.

L'idée de cette mobilisation civile a été excellente, non seulement à cause des services qu'elle rendra, mais parce qu'elle occupe l'esprit des femmes, dont quelques-unes ont les nerfs détraqués par la crainte de voir l'Italie entrer dans le conflit. Les horreurs de la guerre actuelle sont bien faites, il faut l'avouer, pour épouvanter le cœur des mères.

D'ailleurs les femmes sont toutes à plaindre en ce moment, les peureuses en particulier, car à l'heure du sacrifice elles ne seront pas soutenues par l'idée patriotique. La conscience de n'avoir pas su élever leur âme à la hauteur des circonstances leur donne une sensation de malaise qui ressemble à de l'irritation et n'est que de l'embarras.

Les hommes, moralement, ont dans un certain sens la meilleure part, ils ne sacrifient que leur propre personne, tandis que les femmes sont appelées à faire le sacrifice de la vie des autres, et quand on aime il n'y a pas de plus cruelle épreuve. C'est pourquoi je dis qu'il faut les plaindre toutes. Les admirer en bloc, c'est autre chose. Réservons ce sentiment aux femmes que le patriotisme exalte et qui éprouvent une joie douloureuse à contribuer par leur abnégation à la grande paix future pour laquelle la moitié de l'Europe combat et qui est destinée à préparer au monde un avenir meilleur.

Quelques-unes continuent à affirmer sur un ton volontaire qu'il n'y aura pas de guerre, qu'elles en sont informées!... On ne les contredit pas par pitié, et elles ne savent pas lire dans les yeux d'autrui l'étonnement et le chagrin qu'éveille leur aveuglement. J'ai éprouvé toute ma vie pour les gens dépourvus de perspicacité une compassion spéciale. Ils me font l'effet d'enfants égarés dans le vaste monde, et leur accent péremptoire m'afflige plus qu'il ne m'irrite. Je pense au réveil qui les attend. »

Dora Melegari.

Un de nos confrères conte que les Italiens se font une distraction d'aller au Grand-Hôtel, son quartier général, entendre Mathilde Serao crier dans le hall : « *Evviva la Germania!* » Ici se fait entendre la note comique et cynique à la fois.

On sait que Mme Mathilde Serao est un des romanciers italiens les plus renommés de l'heure actuelle. Elle avait toujours reçu en France, où elle passait pour une amie de notre pays, l'accueil le plus chaleureux. Mais que criera-t-elle, où finira-t-elle, si son pays entre dans le jeu?

Nous nous réjouissons de penser que Mme Mathilde Serao ne fut jamais une militante féministe.

(1) *La Française* a depuis longtemps signalé cette organisation.

LA PROPAGANDE FRANÇAISE
PAR LES FEMMES

Notre collaboratrice Mlle Marthe Pattez nous écrit qu'elle a fait le 11 mai, à Genève, la conférence annoncée sur *La Parisienne pendant la guerre* devant un public d'élite qui l'a fort bien accueillie.

« Notre journal, dit-elle, est ici très aimé, et je vous assure que ce n'est point une sinécure d'être à Genève la déléguée de *la Française*; toute la journée on me téléphone pour me demander des rendez-vous ».

Nous adressons ici nos vifs remerciments à Mlle Gourd, directrice du journal *Le Mouvement féministe* et à Mlle Meyer, présidente de l'Union des Femmes, pour toute la bienveillance qu'elle ont montrée envers notre collaboratrice et notre journal, et toutes les peines qu'elles ont prises. Par leurs soins *la Française* contenant le manifeste du Conseil national des Femmes françaises et de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes a pu être distribué largement à Genève.

Mlle Pattez a dû assister samedi à l'assemblée générale de l'Association Suisse pour le Suffrage des femmes, à Bienne. Elle en parlera elle-même à nos lecteurs ainsi que de tout son voyage.

D'autre part, Mme Gabrielle Moyse nous écrit :

Mlle Pattez ne fera pas la première conférence en Suisse depuis la guerre, comme vous avez paru le croire, car profitant de mon séjour ici pour raison de santé, j'ai fait le 29 avril, maison du Peuple, à Lausanne, une conférence « Guerre, féminisme, république », au profit de l'ouvroir des alliés. J'ai insisté sur ce fait que les Françaises ne sauraient avoir actuellement d'autre opinion que les Français et qu'elles repoussent la *paix à tout prix* stigmatisée par Roosevelt.

Comme j'ai trois fils soldats et un mari officier, j'étais plus qualifiée que beaucoup d'autres pour parler de cela. »

Une Opinion de M. Ferdinand Buisson
sur l'action des Françaises pendant la guerre

Nous extrayons les lignes suivantes d'une magnifique conférence de M. Ferdinand Buisson, à la Ligue de l'Enseignement, sous la présidence de M. Paul Deschanel, président de la Chambre des Députés, et qui avait pour sujet : La France et l'Ecole. Pendant la guerre. Après la guerre.

Depuis un tiers de siècle, il n'est pas un de nos hameaux où l'enfant n'entende parler de morale et d'instruction civique. Humbles éléments, certes. Mais ne les avons-nous pas trop dédaignés? Et ne sont-ils pas pour quelque chose dans le langage de nos soldats?

Il faut ajouter : et dans les réponses de leurs femmes. Car plus d'une aussi parle de la patrie et du devoir comme on lui en a parlé à l'école. On a cité des lettres dignes de mères spartiates ou romaines. Le mot « Fais ton devoir » a été écrit par des millions de femmes qui ont retenu leurs larmes pour ne pas l'effacer.

Mais ce n'est pas par des paroles que la femme française a payé sa dette au pays. Ce n'est même pas par cet admirable esprit de dévoûment qui lui est inné.

Ce que la guerre de 1914 a mis en lumière chez nos femmes de France, c'est une capacité d'organisation, d'administration, de discipline, de direction à la fois souple et méthodique, hardie et prudente, généreuse et réfléchie que nous ne leur soupçonnions pas ni elles non plus, peut-être. Si vous voulez vous en faire une idée, lisez les belles pages de la *Revue pédagogique* où un bon juge, M. le Directeur de l'Enseignement primaire, résume et caractérise l'activité patriotique des institutrices françaises (1).

On a pu le dire sans exagération, la mobilisation générale des femmes a valu celle des hommes et elle était plus imprévue. Elles se sont enrôlées dans l'armée des œuvres de secours dont la variété défie l'énumération, et aussi dans cette armée du travail on on les a vues, aux champs et à la ville, remplacer courageusement l'homme, même dans des tâches rudes pour sauver le pain de la famille. Et partout elles ont déployé la même volonté d'union, le même esprit d'ordre, la même persévérance stoïque et souriante. Depuis le poste où pleuvent les obus jusqu'au chevet contagieux où l'on frôle la mort, de l'ambulance à l'ouvroir, des missions les plus périlleuses aux travaux les plus obscurs, partout la Française s'est chargée de la plus décisive des réponses à ceux qui croyaient notre éducation en décadence.

Grâce à vous, mesdames, le féminisme a beaucoup gagné en France depuis quelques mois. Je ne sais si nos législateurs se préparent à vous donner enfin comme en Amérique, le droit au suffrage qu'on nomme à tort universel. Mais ce que je sais bien, c'est que pas un d'eux n'ignore maintenant que vous êtes capables de l'exercer : vous ne l'avez pas attendu pour faire acte de citoyennes.

(1) *Revue pédagogique*, février 1915. *L'instituteur et la guerre*, par M. Paul Lapie.

Extension de la main-d'œuvre féminine
EN ANGLETERRE

D'après de nouveaux renseignements qui me sont parvenus d'Angleterre, l'appel concernant la main d'œuvre féminine a dépassé le chiffre de 60 000 inscriptions, et, malgré tout, ce chiffre reste encore au-dessous de ce qui serait nécessaire.

Deux points intéressants ont été réglés : la question des gages et salaires, et celle qui a trait à ce qu'on fera pour les femmes n'ayant pas de métier, ou n'ayant jamais travaillé.

Le représentant du gouvernement anglais accepte et admet que tout ouvrage fait à la pièce par une femme sera payé au même prix qu'il était payé précédemment à un homme.

Dans l'agriculture, où 7 000 femmes se sont engagées, on leur recommande de s'entendre avec les patrons pour ne travailler qu'aux mêmes gages que ceux payés aux hommes. De plus, le gouvernement insiste sur la nécessité que la femme soit bien logée et, si possible, dans des cercles ou institutions féminines.

Le gouvernement se charge dans certains cas de faire faire un apprentissage, dans ses écoles spéciales, aux femmes voulant se consacrer à l'agriculture, ce qui leur permettra de gagner un salaire plus élevé.

Les syndicats anglais ont insisté auprès des femmes pour qu'elles exigent, pour un travail égal, le même salaire que celui payé à un homme. Car, disent les syndicats, ce n'est qu'ainsi que les femmes ne déprécieront pas les métiers dans lesquels elles s'emploient. De plus, ils ont spécifié que les femmes étant enregistrées, celles-ci ne pourront remplacer l'homme que pendant la durée de la guerre; toute situation sera rendue à l'homme après les hostilités.

Pour éviter la concurrence et l'encombrement, le gouvernement a décidé de diriger les femmes sans métier vers le travail le plus urgent, en assumant lui-même la charge de l'apprentissage, et en payant ensuite le travail des femmes à la pièce, de manière à stimuler leur zèle. Il y a 11 000 femmes n'ayant jamais travaillé que le gouvernement a placées dans les fabriques des équipements militaires.

Pour prouver qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre un métier, je citerai un exemple qui s'applique au travail de l'homme, mais il pourrait tout aussi bien s'appliquer au travail féminin. Il existe, en Angleterre, depuis la guerre, un atelier pour le travail du cuir où l'on a pu enrôler des hommes ayant passé la cinquantaine, et qui étaient jusque-là sans emploi déterminé. Après un seul mois d'apprentissage ces hommes sont devenus suffisamment habiles pour se faire des salaires de 38 à 45 francs par semaine, et quelques-uns ont même atteint des salaires de 53 francs par semaine. Ce résultat a été trouvé si satisfaisant et considéré comme si instructif, que le gouvernement a continué sa subvention et préconisé l'extension de l'expérience.

Après l'apparition du projet du gouvernement ayant trait à l'enregistrement des femmes, les vingt-deux plus grandes Sociétés féminines d'Angleterre se réunirent afin de s'entendre avec un délégué du gouvernement. Ce délégué, M. Runciman, accueillit les observations et suggestions présentées, et accorda des garanties pour sauvegarder les intérêts des femmes, particulièrement sur les questions des gages et salaires, des heures de travail et du logement des ouvrières.

A l'issue de cette réunion, toutes les Sociétés décidèrent non seulement de prêter leur concours au gouvernement, mais de faire un appel pressant à toutes les femmes pour que le travail masculin civil pût être accompli par les femmes, par celles la même qui n'auraient pas besoin de gagner leur vie mais qui auraient le désir de venir en aide au pays, en permettant à un plus grand nombre d'hommes de s'engager comme soldats.

M. Runciman trouve qu'il est bien que 60 000 femmes aient été enregistrées depuis la guerre. Il existe en Angleterre, ajoute-t-il, 8 à 10 millions de femmes; un certain nombre d'entre elles se sont consacrées à la Croix Rouge et aux services d'infirmières, et remplissent ainsi un devoir patriotique, mais il reste encore des millions de femmes qui ne font rien, et, à l'heure présente, aucune femme qui aime son pays ne doit rester inactive, l'Angleterre ayant besoin du concours de toutes pour mener à bien la tâche qu'elle s'est imposée.

Voici comment, en Angleterre, la guerre aura fait avancer la cause du féminisme. Toute femme a une tâche à remplir et doit son travail à son pays; elle est devenue l'associée directe des défenseurs du pays puisqu'elle est appelée à fournir, par sa main-d'œuvre, les munitions et les choses nécessaires à la vie nationale. Et, par un travail bien rétribué, elle apprend chaque jour davantage à se respecter elle-même et à compter sur ses propres forces.

Mathilde Weyer.

Les Héroïnes du Jour
CROIX ET MÉDAILLES

Par application du décret du 15 avril 1892 et de l'arrêté du 27 du même mois, le Ministre de la Guerre a, par décision du 29 avril 1915, décerné les médailles d'honneur des épidémies ci-après :

Médailles d'argent. — **Mme Lefranc**, née Lepère, (Eugénie Marie Désirée), infirmière-major de l'Union des Femmes de France, affectée à l'hôpital auxiliaire 101, à Amiens.

Mlle de Larnage (Madeleine), infirmière-major de la Société française de secours aux blessés militaires, attachée à l'hôpital temporaire 4 bis, à Amiens.

Médailles de bronze. — **Mlle de Lestrade** (Hélène), infirmière-major de la Société française de secours aux blessés militaires, affectée à l'hôpital temporaire n° 4 bis, à Amiens.

Mme Mauconduit, infirmière de la Société française de secours aux blessés militaires, à l'hôpital auxiliaire n° 1, à Amiens.

Mlle Brabant (Jeanne Rose), infirmière bénévole à l'hôpital temporaire de Gérardmer.

Mme Varin, née Lefrançois, infirmière bénévole à l'hôpital complémentaire n° 23, d'Hoëlgate.

Par application du décret du 15 avril 1892 et de l'arrêté du 27 du même mois, le Ministre de la Guerre a, par décision du 1er mai 1915, décerné les médailles d'honneur des épidémies ci-après :

Médailles d'argent. — **Mme veuve Bouchet**, née Bausse, surveillante générale et infirmière-major à l'hôpital auxiliaire n° 237, à Saint-Germain-en-Laye.

Mlle Derebergue (Marie), infirmière-major de l'hôpital complémentaire n° 13, à Châlons-sur-Marne.

Mme Gombaut (Louise-Marie-Fernande), en religion Sœur Alice de la Présentation, infirmière du service des contagieux, à l'hôpital auxiliaire n° 2, à la Grande-Bretèche (Tours).

Mme veuve Caüsse, née Ratald, interne en médecine à l'hôpital auxiliaire n° 2, à la Grande-Bretèche (Tours).

Mme Lepape, née Legrand, infirmière bénévole à l'hôpital la Providence, à Dinard.

CELLES QUE LE LUSITANIA PORTAIT

On sait que Mme Depage, la femme du grand chirurgien belge, se trouve parmi les victimes du *Lusitania*. Un de nos confrères écrit que la fin tragique de Mme Depage a produit une profonde impression à Calais, où le Dr Depage a organisé, à la demande du roi Albert, l'hôpital modèle de l'armée belge, qui est installé dans l'ancien couvent des dominicaines.

Mme Depage fut la collaboratrice dévouée de son mari, et elle se chargea de toute l'organisation intérieure de l'hôpital. Elle avait entrepris, il y a quelques semaines, un voyage en Amérique, pour recueillir des fonds pour l'œuvre des blessés belges, et elle s'était embarquée à New-York à bord du *Lusitania*, avec les infirmières groupées par elle en Amérique. Le Dr Depage s'était rendu à Liverpool, à la rencontre de sa femme. C'est là qu'il apprit l'effroyable malheur qui le frappait.

ATELIERS D'APPRENTISSAGE
de LA FRANÇAISE

10-16 mai

Nous savons que tous nos lecteurs et lectrices s'intéressent à notre atelier d'apprentissage, nous voudrions qu'ils s'y intéressent plus encore.

L'essai que nous faisons, reconnu nécessaire depuis plusieurs années dans tous les corps de métiers féminins et masculins, pourra servir de base plus tard à d'autres initiatives similaires.

C'est avec cette idée-là que nous tiendrons toujours nos lecteurs au courant de ce qui concerne cette tentative.

Cette semaine, nous avons encore à remercier M. et M. Ch. Tuleu, qui ont offert gracieusement six galées en bois et six pinces, qui avec les composteurs forment les outils de première nécessité pour une typographe;

Mlle Weyer qui nous a remis une somme de cinquante francs.

Notre en caisse, portée à 294 fr. 75 par l'adjonction de cette somme, est réduite à 244 fr. 45 par les dépenses de cette semaine.

Nous rappelons à nos lecteurs que 50 0/0 sur la vente du dernier numéro seront versés à la caisse des ateliers. Ce numéro étant particulièrement indiqué pour la propagande à l'étranger et même en France, nous espérons qu'il nous en sera encore demandé de nombreux exemplaires.

ÉCHOS

La princesse Shakorskoï, aviateur militaire russe, dont il a été question il y a quelque temps à un journal anglais le récit de ses impressions pendant des vols au-dessus des lignes ennemies, « C'était pour moi une nouveauté de voir au-dessous de nous les petits nuages de fumée, indiquant que l'ennemi faisait feu sur nous. Cependant je n'avais pas peur, même quand les balles sifflaient en frôlant l'appareil. Elles percèrent quelquefois les ailes, mais heureusement n'atteignirent jamais les parties vitales de l'appareil. Au bout de vingt à trente minutes, on est accoutumé à ce sifflement caractéristique, un peu différent du bruit produit par une balle quand elle passe parallèlement au sol.

« Mes derniers vols ont eu lieu par un froid tel que le pétrole commençait à geler dans le carburateur. Heureusement, après quelques secondes qui parurent des heures, le moteur se remit à fonctionner normalement, le danger était conjuré. »

* * *

M. le député Bissot, a demandé au Ministre de l'Instruction publique, si l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes, déjà supprimé en 1914, le serait encore en 1915, ce qui rendrait inutile la longue préparation que les candidats et candidates doivent subir pour se présenter à cet examen, et les retarderait de deux ans pour l'obtention du diplôme. Voici un passage de la réponse :

« L'examen est commun aux aspirants et aspirantes et les candidats admis figurent sur une seule et même liste. Or, ce serait léser les aspirants, en grande majorité mobilisés et qui, dès lors, ont dû interrompre leur préparation, que d'ouvrir l'examen à un moment où ils se trouvent dans l'impossibilité d'y prendre part, »

tandis que la suppression ne lèse que les aspirantes.

* * *

Au Japon, les femmes de plusieurs des candidats à la nouvelle Chambre de Représentants sont allées de maison en maison faire de la propagande en faveur de leurs maris.

Les Gagne-Pain de la Femme

Vérificateur, calculateur au contrôle vendeur des assurances privées. — Le prochain concours d'admission à cette intéressante situation est prévu pour la fin des hostilités. — Traitement : de 3 000 à 6 000 francs. — Les chefs de section dont les traitements sont de 6 000, 7 000 et 8 000 francs (il y a un chef de section pour trois vérificateurs) sont exclusivement choisis parmi les vérificateurs qui se trouvent ainsi avoir accès au grade de chef de contrôle : traitements successifs : 10 000, 11 000, 12 000 et 13 000 francs).

Le service est très agréable, les vérificateurs sont très considérés par leurs chefs avec lesquels ils ont les meilleurs rapports. Ils n'ont que 7 heures de travail par jour, de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures du soir, sauf les samedis des quatre mois d'été où les bureaux sont ouverts l'après-midi de 2 heures à 5 heures. Il est d'ailleurs à supposer que la semaine anglaise viendra à être appliquée au service. En outre les vérificateurs ont droit à un mois de congé par an, sans préjudice des petits congés de quelques jours qui leur sont accordés à l'occasion des fêtes légales.

Les vérificateurs ont droit à une retraite.

Ce service est appelé à un grand développement et on peut prévoir un nombre important de créations d'emplois.

Les épreuves portent sur la rédaction, l'arithmétique, l'algèbre, la théorie mathématique des assurances et la législation des sociétés.

Ce concours convient aux personnes qui ont des dispositions pour les mathématiques. *Cette carrière est accessible aux dames et aux jeunes gens.*

Chronique des Œuvres et Institutions

Industries rurales

— La Ligue nationale pour le relèvement des industries rurales et agricoles annonce son exposition-vente de printemps qui aura lieu du 14 au 22 mai inclus, rue Vaneau, 35. Dentelles et broderies de diverses provinces de France, lingerie de dames et d'enfants, toiles tissées à la main, conserves alimentaires, vins, fantaisies d'actualité, joujoux, etc.

Le vêtement du prisonnier de guerre.

Cette œuvre qui a pour présidente d'honneur Mme Millerand et pour présidente Mlle Chaptal, fait un nouvel appel au public en vue de continuer sa tâche.

L'effort accompli est déjà considérable. Chaque jour, plus de 350 paquets individuels sont confectionnés et expédiés par la Suisse vers les camps d'internement. Plus de douze mille paquets sont déjà partis. La plupart contenaient, outre des vêtements et du linge, près de trois kilos de nourriture chacun (conserves, chocolat, sucre, etc.). Des envois collectifs, par wagons complets, dont la répartition entre les prisonniers militaires nécessiteux est maintenant assurée méthodiquement dans presque tous les camps, ont lieu chaque semaine.

Des wagons ont été spécialement envoyés pour les prisonniers civils, pour ces femmes, ces enfants, ces vieillards, pris « tels qu'ils se trouvaient » dans les régions envahies, et dont les récits récemment publiés par les journaux ont fait connaître le sort lamentable.

La valeur totale des envois effectués soit avec des achats faits par l'œuvre, dans les conditions les plus avantageuses, soit avec les dons en nature qui lui sont parvenus en grand nombre, est supérieure à un demi million de francs.

L'œuvre met en vente.

Une carte complète des camps d'internement 0 fr. 75

Une carte postale de Forain, 0 fr. 15, la douzaine 1 fr. 50.

Les visites sont reçues tous les jours de 10 h. à midi et de 2 h. à 4 h.

L'œuvre ne se charge pas d'expédier des paquets tout faits.

Prière d'adresser la correspondance et les offrandes à la Secrétaire générale, au siège de l'*Œuvre du vêtement du prisonnier de guerre*, 63, avenue des Champs-Elysées, Paris.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison BIGNON-PARIANI. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Teléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Teléph. : 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté
Variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province

JOFFRE Conseils. Appui aux Familles. Avances sur successions et titres. Je facilite Prêts Hypothécaires et Vente d'immeubles en viager. Je négocie toutes Valeurs cotées ou non (argent de suite). J'accepte recouvrements à forfait de créances ou effets de Commerce, et je renseigne gratuitement sur le moratorium. Georges HARMOIS (J), boulevard Voltaire, 119, Paris. Tél. Roquette 43-34. (6e an).

La gérante : JANE MISMÉ.

PARIS. — IMP. CH. SCHLAEDER, 207, RUE SAINT-HONORÉ

Faut-il créer des Ateliers municipaux
pour le Travail à Domicile

Par Mme J. MEYER

(*Suite et fin*)

Moyens de réaliser le relèvement des salaires. — Le seul remède à tous ces maux est le relèvement des salaires. Les moyens à employer pour atteindre ce but pourraient être considérés comme étant de trois ordres :

Organisation professionnelle,
Education de l'acheteur,
Intervention légale.

1° L ORGANISATION PROFESSIONNELLE. — Cette organisation apparaît sous les formes suivantes :

Coopération. Syndicat. Education professionnelle.

Coopération. — La coopération permettrait de lutter contre l'exploitation qu'exercent sur l'ouvrière les grands magasins et les entrepreneurs; relèverait son salaire, la relation directe de l'ouvrière avec l'acheteur supprimant tout intermédiaire. Mais le système coopératif est, pour le moment, difficilement réalisable parce qu'il nécessite des capitaux que les ouvrières ne possèdent pas.

Syndicat. — Le syndicat reste le moyen le plus rationnel pour obtenir la réglementation des salaires; mais ce moyen présente de nombreuses difficultés, entre autres : l'individualisme, la dispersion des ouvrières, l'inégalité de leurs besoins, les différents milieux où elles se recrutent. D'autre part, le travail prend à l'ouvrière trop de temps pour qu'elle puisse se rendre à une réunion syndicale; il est trop peu rémunéré pour qu'elle songe à acquitter des cotisations; de plus, l'organisme syndical n'offre pas assez de puissance d'intervention entre le patron et l'ouvrière. Si le syndicat avait le pouvoir de faire rendre justice à quelques ouvrières, même à un très petit nombre, il deviendrait vite populaire, et les raisons citées plus haut ne seraient plus un obstacle à l'organisation syndicale. Actuellement, le syndicat est une provocation à l'action; il n'est pas encore une action.

Education professionnelle. — L'enseignement professionnel n'existant pas, sa création s'impose, car il est la base des améliorations ouvrières, à tous les points de vue (une étude spéciale serait nécessaire pour présenter le plan de cette organisation; mais cette étude ne peut entrer dans les limites de ce rapport).

2° L EDUCATION DE L'ACHETEUR. — L'acheteur ne sait pas toujours résister à ce qu'il nomme les bonnes occasions qui se font toujours au préjudice de l'ouvrière. Voyez réclames des grands magasins).

3° L INTERVENTION LÉGALE. — Il est absolument nécessaire qu'une loi fixe le minimum de salaire; mais cette loi n'aura une force nouvelle que si une organisation professionnelle puissante veille à son application. Il est nécessaire que des tarifs soient établis pour chaque profession, que le travail soit fait à domicile ou à l'atelier, car il faut prévoir que la réglementation des salaires à domicile aurait pour conséquence de faire ouvrir de nouveaux ateliers qui supprimeraient le travail aux femmes qui ne peuvent s'éloigner du foyer.

CONCLUSION

L'amélioration du sort des travailleuses à domicile ne peut effectivement se réaliser par une simple loi; il faut pour cela que chacun, dans la société, prenne ses responsabilités. L'acheteur d'abord doit résister à l'entraînement vers l'objet bon marché en se demandant si, avec le prix de vente dérisoire de cet objet, le commerçant a pu payer une façon suffisante à l'ouvrière. Pourquoi l'acheteur n'exigerait-il pas que, sur chaque objet, au-dessous du prix de vente, soit indiqué le prix de façon?

L'ouvrière elle-même doit comprendre que l'œuvre ne s'accomplira pas si elle ne prend pas conscience de certains devoirs. Il faut qu'elle sache les bons côtés de sa solidarité qui l'unissent à ses compagnes et combien il est nécessaire que toutes elles se groupent pour améliorer leur situation. Il faut que d'autres femmes qui se croient libres d'accepter un travail à un taux inférieur, parce que le salaire du mari suffit pour vivre, sachent qu'elles commettent un crime social. Elles sont d'autant moins excusables que cet appoint ne sert, le plus souvent, qu'à satisfaire quelques fantaisies de plaisir ou de luxe.

Il faut aussi que les patrons sachent qu'ils n'ont pas le droit de s'enrichir sans limites; ils doivent établir une balance équitable entre les nécessités de leur industrie et celles de la vie ouvrière.

Enfin, il est nécessaire que le législateur soit convaincu qu'il tient entre ses mains les améliorations ouvrières pour lesquelles il faut une loi juste et efficace.

D'après cet exposé, il apparaît nettement qu'il est légitime qu'aucun être vivant ne soit opprimé de telle façon que la vie lui soit une charge, un labeur constant, un continuel effroi. Tous les efforts doivent s'unir pour donner aux ouvrières à domicile, victimes de l'égoïsme social, plus de joie, plus de liberté, plus de sécurité dans la vie.

Organisation d'ateliers municipaux

Etant bien établi qu'il y a un danger réel pour le consommateur à vouloir gêner le producteur dans la fabrication à domicile telle qu'elle se fait actuellement, l'essai de création d'ateliers hygiéniques pouvant recevoir les travailleuses à domicile s'impose.

On pourrait prévoir la création de 4 ateliers :

1° Un atelier-ouvroir où seraient reçues les ouvrières qui travaillent pour un patron et qui ne possèdent chez elles ni un local suffisant, ni l'outillage nécessaire. Dans cet atelier il faut éviter l'entrée des ouvrières occasionnelles, professionnelles de l'assistance, qui prendraient la place de véritables ouvrières qui ont l'absolu désir de ne vivre que de leur travail.

2° Un atelier municipal, dans lequel seraient confectionnés les objets utilisés dans les œuvres et services municipaux et ceux fournis par les œuvres d'initiative privée subventionnées par la Ville : Deniers, Tutelaires, Sou des Ecoles, etc. Cet atelier, qui occupera directement les ouvrières, fait prévoir pour elles la réduction du chômage et la suppression du surmenage. Les ouvrières pourront y être admises pendant les périodes de chômage que subissent tous les métiers. Cette création supprimerait l'exploitation qu'exercent, comme de simples industriels, les Sociétés de philanthropie et de bienfaisance.

3° Un atelier coopératif que les groupements laïques, syndicats, groupements universitaires, etc., pourraient faire vivre. Cet atelier pourrait être autonome, seulement subventionné. Cette organisation développera l'esprit de solidarité et fera considérer comme un devoir de permettre à l'ouvrière de vivre dignement, par un travail dont elle doit recevoir toute la valeur.

4° Un atelier-école dans lequel se formeraient ou se perfectionneraient les jeunes apprenties. (Note : Ces ateliers pourraient fonctionner simultanément dans un seul atelier, sous forme de sections.) Cette création supprimerait l'exploitation faite par les patrons qui emploient des enfants à partir de 13 ans sous les jupes, et en exigeant d'eux un travail au-dessus de leurs forces. Avec l'atelier-école, nous ne voyons plus de jeunes filles qui ne possèdent pas de métier. L'enseignement professionnel aidera puissamment à l'organisation des travailleuses : une ouvrière habile, consciente de son travail, peut avec plus de force en réclamer toute la valeur.

On pourrait objecter que ce projet est trop vaste pour être immédiatement réalisé, mais un problème aussi complexe doit être vu sur toutes ses faces. Les moyens présentés pourront n'être appliqués que progressivement, après constatation des résultats obtenus par une première expérience.

L'idée du Maire de Lyon de créer dans notre ville un atelier municipal dans des conditions hygiéniques, avec une installation moderne, donnerait un résultat immense et fort appréciable dans la lutte pour l'amélioration des travailleuses à domicile.

J. Meyer

(Rapport présenté en séance du Comité du Groupe Lyonnais de l'U. F. S. F., le 9 février 1915.)